

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 5 juin 2026 à 19h15

Présents : Pierre BERTELOOT, Jérôme CANIVÉ, Patricia DESUMEUR, Cédric LAMOUREUX, Gérard GODIMUS, Aurélie DELAPORTE, Arnaud DORANGEVILLE, Karine DROPSY, Olivier ROHAT, Audrey LACOURTE, Benjamin RENAUD, Denis SANDELLI, Antoine VILLAIRE, Hervé DOUCHET, Blandine REMY

Excusés: Marie BEUGNET (procuration à Pierre BERTELOOT), Karine DROPSY (procuration à Corinne HANNECART), Amélie ETIENNE-AUXENFANS (procuration à Patricia DESUMEUR), Virginie DESTREZ (procuration à Olivier ROHAT)

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 28 avril 2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Désignation des délégués en vue de l'élection des sénateurs
- CFU - validation suite à la signature du DDFIP
- Renouvellement de la convention avec la SPA
- Demande de subvention pour l'animation du document d'objectifs du marais de Cessières-Montbavin
- Baux de chasse - attribution des terres aux associations de chasse
- Convention avec le syndicat scolaire pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Suzy
- Convention avec la société JPE VILLAIRE pour la mise à disposition d'un emplacement au dépôt de Suzy pour le déposer des déchets verts

Validation du compte rendu de la réunion du 28 avril 2026

Le compte rendu de la réunion du 28 avril 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Aurélie DELAPORTE est désignée secrétaire de séance.

Désignation des délégués en vue de l'élection des sénateurs

Présentation : Patricia DESUMEUR

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre prochain.

Les sénateurs sont élus pour 6 ans et le renouvellement a lieu par moitié tous les 3 ans.

Le scrutin se déroule à la préfecture, il s'agit d'un scrutin à la proportionnelle à un seul tour.

Le décret du 21 avril 2026 portant convocation des électeurs a également convoqué l'ensemble des conseils municipaux le 5 juin 2026 pour procéder à l'élection de leurs délégués.

Le nombre de délégués pour la commune de Cessières-Suzy est fixé à 5 pour les titulaires et à 3 pour les suppléants.

Les délégués titulaires et suppléants sont élus au scrutin majoritaire parmi les conseillers municipaux de la commune.

Les candidatures peuvent être regroupées sur une liste.

Les élections des titulaires et des suppléants sont distinctes.

L'élection des titulaires est acquise à la majorité absolue au premier tour et relative au second tour.

L'élection des suppléants se déroulent de la même manière.

La liste des suppléants est établie selon le nombre de voix obtenue et en cas d'égalité de voix, par priorité d'âge.

Il convient de désigner les assesseurs :

-les deux conseillers les plus âgés : Gérard GODIMUS et Denis SANDELLI

-les deux conseillers les plus jeunes : Blandine REMY et Antoine VILLAIRE

Les conseillers suivants présentent leur candidature :

Titulaires : Patricia DESUMEUR, Pierre BERTELOOT, Jérôme CANIVE, Olivier ROHAT et Cédric LAMOUREUX

Suppléants : Aurélie DELAPORTE, Audrey LACOURTE et Benjamin RENAUX

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote pour les titulaires :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Bulletins nuls : -

Exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Chaque candidat a obtenu 19 voix.

Sont proclamés élus délégués titulaires : Patricia DESUMEUR, Pierre BERTELOOT, Jérôme CANIVE, Olivier ROHAT et Cédric LAMOUREUX

Résultats du vote pour les suppléants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Bulletins nuls : -

Exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Chaque candidat a obtenu 19 voix.

Sont proclamés élus délégués suppléants : Aurélie DELAPORTE, Audrey LACOURTE et Benjamin RENAUX

CFU - validation suite à la signature du DDFIP

Présentation : Cédric LAMOUREUX

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique » se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le Compte Financier Unique (CFU) remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CDG).

Le maire présente le résultat de clôture de l'exercice 2025

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	471 029.50 €	173 180.52 €
Dépenses	335 748.58 €	93 572.70 €
Résultat de clôture	135 280.92 €	79 607.82 €
Résultat de clôture N-1	693 351.81 €	31 331.33 €
Résultat de clôture définitif	828 632.73 €	110 939.15 €
<i>Restes à réaliser 2025 dépenses</i>	0.00 €	82 475.48 €
<i>Restes à réaliser 2025 recettes</i>	0.00 €	22 412.00 €

Le conseil municipal avec 17 voix pour approuve le compte financier unique (CFU) et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Renouvellement de la convention avec la SPA

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal que la convention avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux) qui accueille les chiens et chats errants ou en divagation sur la commune, arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Le maire propose le renouvellement de la convention du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, avec tacite reconduction pour une durée de 12 mois, dans la limite de 3 années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le montant annuel de la prestation est calculé sur la base de la population INSEE, au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour l'année 2027, le tarif par habitant fixé est de 1.57 € TTC ;

Pour l'année 2028, le tarif par habitant fixé est de 1.61 € TTC ;

Pour l'année 2029, le tarif par habitant fixé est de 1.66 € TTC ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la reconduction de la convention et autorise le maire à la signer.

Demande de subvention pour l'animation du document d'objectifs du marais de Cessières-Montbavin

Présentation : Jérôme CANIVÉ

Le comité de pilotage Natura 2000 pour le site du marais de Cessières-Montbavin est présidé par le maire de Cessières-Suzy.

Le comité de pilotage conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que la commune a sollicité trois organismes pour l'animation du site en date du 13 mai 2026, avec une réponse souhaitée au 4 juin 2026.

Seul un organisme a répondu à notre demande ;

-devis Adree pour un montant de 14 437,50 € HT (tva non applicable)

Le conseil municipal décide de confier l'animation à l'ADREE qui définit les actions à mettre en place.

Le projet est entièrement subventionné par la région Hauts-de-France.

Le maire sollicite l'avis du conseil pour cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, par 18 voix pour, un avis favorable et autorise le maire à solliciter la subvention et à signer les documents.

Baux de chasse - attribution des terres aux associations de chasse

Présentation : Jérôme CANIVÉ

Le premier adjoint rappelle que deux associations de chasse étaient jusqu'alors présentes sur le territoire de Suzy et louaient des terres communales. Les baux sont arrivés à expiration fin mars 2026 et peuvent être renouvelés.

Toutefois, une 3^e association de chasse vient d'être créée sur la commune et a présenté une proposition chiffrée pour la location de ces mêmes parcelles communales. Un point a été fait avec les trois associations et le maire propose une répartition des terres entre les associations en tenant compte du nombre d'habitants adhérant à chaque association.

A partir de ce critère, le maire propose la répartition suivante :

- Amicale des chasseurs de Suzy, 17ha66a53ca
- Association de chasse de Suzy, 8ha09a63ca
- Amicale des chasseurs, 8ha56a94ca

Le tarif de location à l'hectare est de 46,91 €.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer les baux de chasse.

Convention avec le syndicat scolaire pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Suzy

Présentation : Cédric LAMOUREUX

Monsieur LAMOUREUX expose au conseil municipal le projet de renouvellement de convention pour mise à disposition de la salle des fêtes de Suzy au syndicat de regroupement scolaire pour la restauration scolaire et l'accueil du matin et soir pendant la période scolaire.

Cette convention est établie pour la durée du mandat.

Le montant annuel est fixé à 1 500 € pour l'utilisation des locaux ;

A cette indemnité s'ajoute les charges liées à l'usage, elles sont estimées par nature et font l'objet d'un relevé annuel.

La convention sera transmise au syndicat scolaire pour validation par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention et autorise le maire à signer les documents s'y réfèrent.

Convention avec la société JPE VILLAIRE

Présentation : Cédric LAMOUREUX

Monsieur LAMOUREUX expose au conseil municipal le projet de convention pour mise à disposition d'un emplacement de dépôt de végétaux avec l'entreprise « Les Espaces Verts JPE » à titre gratuit.

Cette convention est établie pour la durée du mandat.

En contrepartie, l'entreprise réalisera une prestation annuelle sur la commune et s'engage à dégager régulièrement l'ensemble des déchets pour en faciliter l'accès.

La convention sera validée et signée par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention et autorise le Maire à signer les documents s'y réfèrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le maire



Pierre BERTÉLOOT

La secrétaire de séance

Aurélie DELAPORTE